

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

pour la billetterie du Grand Gala Des Fignos 2021

Association des Elèves des Arts et Métiers Paristech de Châlons-en-Champagne

220

Préambule :

Le Grand Gala Des Fignos est le point d'orgue de deux années de vie communautaire des promotions de l'école des Arts et Métiers qui en assument solidairement la conception, l'organisation et la réalisation avec le soutien et le concours de la Société des anciens élèves et de l'École.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les réservations et ventes de billets permettant d'assister au spectacle prévu à l'occasion de ce Gala.

Les conditions générales de vente sont de plein droit opposable à toute personne ayant acquis un billet pour le spectacle. Par l'achat de son billet, chaque client est réputé avoir nécessairement adhéré audit règlement.

Article 1 : Conditions Générales du Grand Gala des Fignos

Article 1-1 : Conditions d'entrée

Une fois le billet présenté à l'entrée du Grand Gala des Fignos, vous pourriez être soumis à différents contrôles effectués pour votre sécurité. D'une manière générale tout objet pouvant se révéler dangereux est interdit à l'intérieur de l'enceinte du Grand Gala des Fignos (Lames, toute substance illicite ...). Cette liste est non exhaustive.

L'entrée sera refusée à toute personne ne respectant pas ces dispositions.

Article 1-2 Informations complémentaires

Les spectateurs sont avertis qu'au cas où un film serait tourné pendant le spectacle, leur image serait susceptible d'y figurer. La direction se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Dans ce cas, aucune modification ne pourra donner lieu à un remboursement.

En cas d'annulation complète du Grand Gala des Fignos, seul le prix du billet sera remboursé, les frais annexes ne seront pas remboursés (transports, hôtelleries, gestions ...).

Lors de la soirée, toute sortie sera considérée comme définitive.

Article 2 : Réservation des places

Article 2-1 : Réservation et préventes

Dès l'ouverture des réservations, les places peuvent être réservées sur le site : <https://chalons.grand-gala.org/>

Les places réservées doivent, impérativement, être confirmées par un paiement en ligne immédiat (uniquement pour les élèves et anciens élèves Arts et Métiers) ou par l'envoi d'un chèque correspondant au règlement intégral des places ainsi retenues, dans un délai maximum de deux semaines, à compter de la réservation. Au-delà de ce délai, la réservation deviendra caduque et les places, considérées comme disponibles, seront remises en vente. D'après la loi du 27 Juin 1919, toute revente à un prix supérieur est interdite. Le détenteur d'un billet acheté en dehors des points de vente autorisés, pourra se voir refuser l'entrée du Grand Gala des Fignos.

Article 2-2 : Réservation

Lors de votre réservation, la page de réservation est un récapitulatif de ce que vous êtes en passe de commander. Cette page ne vous informe que sur la commande en cours. Cette page ne constitue pas une preuve de réservation ferme.

Article 2-3 : Détermination du prix

L'organisateur décide du découpage des prix de vente. La catégorie d'une place est déterminée à l'aide des éléments suivants : -L'ancienneté des Elèves et Anciens Elèves d'Arts et Métiers ParisTech

-Le statut de chacun des participants (étudiant, gens du pays, ...)

Les prix des billets d'entrée au Grand Gala sont indiqués en Euro Toutes Taxes Comprises incluant les frais de location ainsi que la participation aux frais de traitement de la commande. (Hors frais de port). Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euro (EUR).

Article 2-4 : Affichage du prix

Le prix des places est communiqué sur le site internet officiel du Grand Gala des Fignos. Il peut également être transmis sur simple demande au 0785840221.

Article 3 : Paiement & Validation

Article 3-1 : Mode de paiement

Il pourra être procédé au règlement intégral du prix du ou des billets réservé(s) par chèque, carte bancaire ou espèces. Le règlement doit être effectué pour la contre-valeur exacte et totale de la commande. A défaut, le règlement sera refusé et la réservation annulée. Quelque soit le mode de réservation et de vente, les billets ne peuvent être délivrés au client que contre paiement intégral du prix mentionné sur les dits billets.

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où votre paiement est accepté par votre banque. Il est réservé aux élèves et anciens élèves d'Arts et Métiers ParisTech.

Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux Carte Bleue / Visa / Eurocard et Mastercard. Le système de paiement par carte bancaire est doté d'un protocole de sécurisation qui vous permet d'effectuer vos règlements en toute tranquillité.

Article 3-2 : Validation de la commande

Vous déclarez avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la finalisation de votre commande. En cliquant sur l'encoche J'accepte les Conditions générales de vente, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que les conditions générales ci-dessus.

Les données enregistrées par le Grand Gala des Fignos font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées. Vous allez recevoir un email récapitulatif de l'achat de vos places pour le Grand Gala des Fignos, une fois la transaction validée par l'Association des Elèves des Arts et Métiers Paristech de Châlons-en-Champagne 220, vous allez recevoir un email de confirmation. Cet email tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation.

La commande sera définitive une fois le règlement effectué. L'Association des Elèves des Arts et Métiers Paristech de Châlons-en-Champagne 220 ne peut être tenue responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande. (Coordonnées du destinataire erronées, erreur sur le N° de carte bleue, erreur de date de validité, email erroné ...)

Article 4 : Délivrance des billets

Les billets donnent lieu à une seule et unique émission. Ils ne sont valables que pour la prestation pour laquelle ils ont été émis. Ils ne seront ni repris ni remboursés.

Article 5 : Responsabilité

L'Association des Elèves des Arts et Métiers Paristech de Châlons-en-Champagne 220 décline toute responsabilité en cas d'achat de billet en dehors des points de vente habilités et ne saurait, à quelque titre que ce soit, être tenu par ladite vente. Ainsi, dans le cas d'une vente à un prix majoré, par des intermédiaires non habilités par l'Association des Elèves des Arts et Métiers Paristech de Châlons-en-Champagne 220, les majorations effectuées ne seraient pas opposables, à ce dernier, qui ne pourra être destinataire d'aucune réclamation à ce sujet.

L'obligation de vérification est à la charge du client. A ce titre, il doit vérifier le prix, la date et la prestation mentionnés sur le billet qui lui est délivré afin de s'assurer qu'il corresponde bien à la prestation sollicitée.

Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Les ventes de billetterie sont soumises à la loi française. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris est compétent.

Article 6 : Réclamation

Toute contestation, de quelque nature que ce soit, entrant dans le champ contractuel lié à la délivrance du billet devra être formulée nécessairement par écrit au plus tard 96 heures avant la date de la manifestation.

Article 7 – Données Personnelles

Les informations et données vous concernant sont indispensables à la gestion de votre commande. Elles permettent également à l'Association des Elèves des Arts et Métiers Paristech de Châlons-en-Champagne 220 de vous contacter, dans la mesure du possible, afin de vous avertir de la modification d'un horaire par exemple. Vos données ne seront pas transmises à des tiers ni utilisées à d'autres fins.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

-Par email : paul.heimann@gadz.org adam.chihab@gadz.org christine.sun@gadz.org